

20 ans après le 14 juin 1991, où en sommes-nous?



Le mois de juin a été un mois fertile en anniversaires: il y a 20 ans en effet avait lieu la première grève des femmes en Suisse. Le 14 juin 1991, galvanisées par le slogan «Les femmes bras croisés, le pays perd pied», un demi-million de femmes cessèrent le travail.

Aux quatre coins du pays, manifestations et opérations diverses se succédèrent et près de 200 000 femmes participèrent aux discussions organisées dans les entreprises, les écoles et les universités mais aussi dans les hôpitaux, sur la discrimination salariale, l'inégalité des chances, l'interruption de grossesse, l'assurance-

travail égal n'est cependant toujours pas acquis, ce qui a été rappelé ce 14 juin. Certes, une assurance maternité garantit désormais une protection minimale marquant un réel changement d'époque. Néanmoins, les femmes qui cherchent à concilier famille et carrière demeurent confrontées à une tâche herculéenne.

Cette question concerne également les professions médicales dans la mesure où, dans ce secteur aussi, on ne tient pas suffisamment compte du projet de vie des femmes, lesquelles sont encore trop souvent confrontées à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée. Dans la présente édition du Bulletin des médecins suisses, Barbara Weil (page 926) dresse un panorama de l'activité professionnelle des femmes de l'Antiquité à nos jours et s'interroge sur les conditions dans lesquelles elle est exercée. Dans le prochain numéro, une jeune femme médecin, confrontée à ces questions durant ses études déjà, et une seconde qui a derrière elle une vie professionnelle et familiale particulièrement riche, prendront la parole. A l'unisson, ces deux collègues relèvent un moment particulièrement critique dans la carrière médicale, celui de la formation postgraduée qui coïncide avec les premières années de la vie de famille. Une période caractérisée par une charge de travail et des heures de présence élevées qui priment sur tout le reste, confrontant les jeunes femmes et les jeunes parents à des situations de surcharge inacceptables. Ce sont surtout les hôpitaux qui sont interpellés ici: le fait que les femmes soient constamment déchirées entre leur vie professionnelle et leur vie familiale est-il une fatalité? Faut-il que des femmes douées et qualifiées n'aient d'autre choix que de mettre un terme prématuré à leur carrière parce que la pression est devenue trop forte et parce qu'un temps partiel reste pour de nombreux chefs une option inenvisageable? Pouvons-nous encore nous payer le luxe de renoncer à des femmes cheffes pour la seule raison que les hôpitaux ne veulent pas entendre parler de postes à temps partiel aux différents échelons hiérarchiques?

La période de formation postgraduée terminée, les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Au lieu de déplorer que les femmes médecins indépendantes privilégient les villes, les communes qui réclament des services de santé de qualité seraient bien inspirées de commencer par s'équiper en crèches, cantines et garderies performantes. Enfin, les femmes – et les hommes – sont appelées à faire preuve d'imagination en optant pour des solutions de partage de postes, également en cabinet, et de collaboration dans ses formes les plus variées.

Voyons les choses en face: devant le double phénomène d'une féminisation de la médecine et d'une pénurie grandissante de praticiens, la question de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle devient une question dont dépend la pérennité du système de santé de ce pays.

Dr Christine Romann,

Membre du Comité central de la FMH,

Responsable du domaine Promotion de la santé et prévention

Les femmes qui cherchent à concilier famille et carrière demeurent confrontées à une tâche herculéenne.

maternité, les crèches, ou encore la violence et le harcèlement sexuels. Ce fut la plus grande manifestation jamais organisée depuis la fondation de l'Etat fédéral. L'entrée en vigueur dix ans plus tôt, le 14 juin 1981, de l'article constitutionnel sur l'«égalité des droits entre hommes et femmes» a servi de prétexte aux femmes pour exprimer leur profonde frustration face à la persistance de très nombreuses inégalités dans la vie quotidienne malgré l'égalité formelle inscrite dans la Constitution. Un autre anniversaire mérite aussi d'être rappelé: il y a 40 ans, le 6 juin 1971, la Suisse fut l'un des derniers pays de la planète à consacrer le droit de vote des femmes; ce jour-là en effet, les Suissesses ont pu pour la

Ce sont surtout les hôpitaux qui sont interpellés: pouvons-nous encore nous payer le luxe de renoncer à des femmes cheffes pour la seule raison que les hôpitaux ne veulent pas entendre parler de postes à temps partiel aux différents échelons hiérarchiques?

première fois mettre un bulletin dans l'urne lors d'un dimanche de votations fédérales.

Ces vingt dernières années, les femmes ont gravi de nombreux échelons jusqu'au Conseil fédéral où elles sont aujourd'hui en majorité. Le droit à un salaire égal pour un